



SOMMAIRE

Mot du maire	1
Rappel pour le déneigement	7
Interdiction de stationner	8
Collecte des gros rebuts.....	8
OTJ de Piopolis, été 2008	9
« Les bons coups ».....	9
Collecte de vélos.....	10
« Piopolis, où il fait bon... » RALENTIR!.....	10
Comité de développement local de Piopolis.....	11
Société du patrimoine	12
Club du Bon Temps, FADOQ de Piopolis.....	12
Comité Le P'tit Bonheur	13
Nouvelles de La Fabrique.....	14

MOT DU MAIRE

Depuis plus d'un an, la Municipalité a mis sur pied le Comité qualité environnement de Piopolis dont le mandat principal est : d'étudier et de soumettre à la Municipalité des recommandations en matière d'environnement.

Ce comité, formé au départ de 16 citoyens et citoyennes et présidé par le conseiller M. François Villemare, a joué un rôle de premier plan dans les résultats que nous vous présentons aujourd'hui. En effet, ils ont consulté, vérifié, analysé et rédigé consciencieusement des règlements pour ensuite les recommander au Conseil. Le Comité s'est assuré que le contenu de la réglementation pour la protection de l'environnement et du lac Mégantic soit socialement acceptable c'est-à-dire qu'elle corresponde à ce que la

majorité de la population de Piopolis souhaite et accepte de faire pour préserver notre patrimoine environnemental et surtout le lac et ses tributaires.

LES RÈGLEMENTS

Ainsi, après une démarche très sérieuse incluant une assemblée publique de consultation tenue le 5 août 2008, le Conseil a adopté à l'unanimité le 25 août, lors d'une session extraordinaire, les trois règlements suivants :

- **La revégétalisation des rives et le contrôle de l'érosion (règlement no. 2008-09 modifiant le règlement de zonage no. 2006-09)**
- **Le contrôle de l'utilisation des engrais et des pesticides (règlement no. 2008-11)**
- **Les permis et les certificats (règlement no. 2008-10 modifiant les règlements no. 2006-004 et no. 2007-07)**

Voici l'essentiel de ces règlements. Le texte intégral peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité : www.piopolis.ca

Règlement no. 2008-09

La revégétalisation des rives et le contrôle de l'érosion

Ce règlement, parce qu'il modifie le règlement de zonage, a été soumis à une consultation publique lors de laquelle toutes les personnes présentes ont exprimé des commentaires positifs. Ce règlement doit franchir encore une étape : celle de l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit.

Chaque terrain riverain, dont la pente est inférieure à 30%, peut avoir une ouverture d'accès au plan d'eau de 5 mètres de largeur incluant la descente à bateau. Cet accès ne doit pas causer de problèmes d'érosion.

Si la pente est supérieure à 30%, un sentier ou un escalier de 1,2 mètres de largeur est permis s'il ne cause pas d'érosion.

Tout propriétaire ou occupant d'un terrain riverain à un lac ou à un cours d'eau a l'obligation de prévenir l'érosion de la rive et d'en assurer la stabilisation, le cas échéant.

Tous travaux d'excavation, remblai, et tout remaniement de sol sur une superficie de plus de 25 mètres carrés, ainsi que le creusage de fossé d'une longueur de 25 mètres ou plus sont visés par les mesures de contrôle de l'érosion sauf les travaux effectués à des fins agricoles dans la zone agricole.

Afin d'éviter l'érosion des sols et l'apport de sédiments au cours d'eau, le propriétaire doit mettre en place des mesures de contrôle ou mitigation contre l'érosion, dès le début des travaux, et jusqu'à la mise en place d'une couverture végétale permanente.

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, tout propriétaire ou occupant d'un terrain riverain à un lac ou à un cours d'eau ou leur mandataire, sauf pour les terrains publics à des fins municipales ou gouvernementales, doit cesser toute intervention de contrôle de la végétation dont la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres, dans la rive sur une profondeur de 5 m lorsque la pente moyenne mesurée dans la rive est inférieure à 15% et 7,5 m lorsque la pente moyenne dans la rive est de 15% ou plus, mais n'excède pas 30% et à 10 m lorsque la pente est supérieure à 30% calculée à partir de la ligne des hautes eaux, sauf si cela est nécessaire pour réaliser les travaux autorisés.

Cette interdiction de tondre le gazon et d'effectuer le débroussaillage ne s'applique pas dans la zone agricole sur des terres en culture sur la rive

des cours d'eau et des lacs, sauf pour une bande minimale de 5 m calculée à partir de la ligne des hautes eaux. Des conditions particulières s'appliquent s'il y a un talus.

Tout propriétaire ou occupant d'un terrain riverain à un lac ou à un cours d'eau doit procéder à la revégétalisation de la rive d'ici le 30 septembre 2012, à l'exception des espaces où sont permis les aménagements, ouvrages, travaux et constructions conformément à la réglementation en vigueur.

Cette revégétalisation doit se faire sur une profondeur d'au moins cinq (5) mètres lorsque la pente moyenne mesurée dans la rive est inférieure à 15% et sept mètres et demi (7.5 m) lorsque la pente moyenne dans la rive est de 15% ou plus, mais n'excède pas 30% et à dix (10) mètres lorsque la pente est supérieure à 30%.

Cette bande est calculée à partir de la ligne des hautes eaux. Cette revégétalisation doit s'effectuer selon les techniques reconnues comme il est présenté à la deuxième édition de la publication « Rives et nature - Guide de renaturalisation réalisé par le Groupe RAPPEL en 2005.

Il est interdit d'épandre dans la rive sur toute végétation, incluant une couverture végétale, tout compost, tout engrais de synthèse ou naturels ou pesticides. Le règlement complet prévoit des exceptions comme l'utilisation manuelle de certains fertilisants lors de la revégétalisation ou encore l'usage d'engrais en agriculture à certaines conditions.

POUR LA REVÉGÉTALISATION ET LE CONTRÔLE DE L'ÉROSION, DES PERMIS SERONT REQUIS.

Règlement no. 2008-11

Le contrôle de l'utilisation des engrais et des pesticides

Il est interdit d'épandre sur toute végétation, incluant toute surface gazonnée, tout fertilisant (engrais), que ce soit par saupoudrage mécanique ou manuel, par pulvérisation liquide, ou par tout autre procédé.

Toutefois, l'utilisation ponctuelle de fertilisants (engrais) est autorisée lorsqu'ils sont enfouis manuellement dans la terre située au pied des fleurs, arbres et arbustes, ou dans la terre d'une plate-bande ou d'un jardin potager, à la condition que cet enfouissement manuel soit exécuté à l'extérieur de la bande de protection riveraine déterminée par le règlement de zonage en vigueur.

L'utilisation de tout pesticide est interdite sur le territoire municipal, que ce soit par épandage, arrosage, pulvérisation, saupoudrage ou toute autre forme de dépôt ou de déversement. Des exceptions sont prévues au règlement à condition d'obtenir un permis.

Il est permis d'utiliser un fertilisant sur une propriété qui est exploitée à des fins agricoles ou horticoles, dans une serre ou à l'extérieur. L'utilisation des fertilisants est soumise au Règlement sur les exploitations agricoles (Q-2, r.11.1) de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Règlement no. 2008-10

Les permis et les certificats

Les conditions d'obtention des permis et des certificats ont dû être modifiées pour tenir compte de ces nouveaux règlements. Ainsi, désormais, il faut *un certificat d'autorisation pour les travaux de revégétalisation et de stabilisation au coût de 10 \$, un certificat*

d'autorisation pour les travaux visant le contrôle de l'érosion au coût de 50 \$ et pour tous les autres travaux en milieu riverain, le tarif du certificat d'autorisation était déjà fixé à 75 \$.

L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS

La Municipalité a choisi de suivre l'exemple de la Ville de Lac-Mégantic dans l'application de son règlement sur la fertilisation des gazons. Ainsi, en 2008, il n'y aura aucun constat d'infraction d'émis en rapport avec les trois règlements dont nous parlons ci-dessus. Cette année, nous informerons et sensibiliserons nos citoyens et nos citoyennes à ces nouvelles mesures de protection de l'environnement et du lac Mégantic.

En terminant, il y a lieu de remercier toutes les personnes qui ont rendu possible l'adoption de ces règlements et, plus particulièrement, le Comité qualité environnement de Piopolis et son président, M. François Villemaire; notre inspecteur en bâtiment et environnement, M. Gilles Blais; notre directrice générale, Mme Julie Cloutier et notre conseillère juridique, Me Bernadette Doyon.

Dans un autre ordre d'idée, nous sommes vraiment privilégiés à Piopolis! Pour appuyer mes propos, voici une petite anecdote de visiteurs chez nous : « Nous, quand on vient à Piopolis, c'est parce qu'on est en vacances. Vous, vous êtes en vacances à l'année longue! »

Et c'est vrai, nous sommes chanceux à Piopolis : les gens sont accueillants; le village, le lac et les paysages sont uniques et magnifiques et nous bénéficions de services de proximité : église en parfaite santé, Caisse populaire, bureau de poste, Magasin général, poste d'essence, restaurants et auberge, garage, services paysagers, équitation, légumes biologiques, plage municipale, loisirs culturels, marina, consultants, etc.

J'ai souvent l'occasion de parler avec mes collègues maires des municipalités voisines : Marston, Milan, Val-Racine, Sainte-Cécile pour ne mentionner que celles-là. Elles nous envient d'avoir autant de services dans notre collectivité.

Je pense que notre chance, nous la faisons nous-même. À chaque fois que nous allons au restaurant à Piopolis, à chaque fois que nous faisons le plein d'essence à Piopolis (moins cher qu'à Lac-Mégantic), à chaque fois que nous allons à la Caisse populaire, au bureau de poste, au Magasin général, au concert, etc. nous faisons en sorte que ces services puissent continuer d'être dispensés dans notre collectivité. Choisir Piopolis le plus souvent possible pour satisfaire nos besoins, c'est choisir de faire notre chance.

Le Conseil travaille aussi à développer d'autres services : égouts et aqueduc, garderie, Internet haute vitesse pour tous, etc.

Sur le site Internet de la Municipalité (<http://www.piopolis.ca>), sous le menu : Commerces et services, vous trouverez la liste complète de tous ce qui existe à Piopolis pour satisfaire une partie de vos besoins.

Fier piopolissois,

Marc Beaulé, maire

RAPPEL POUR LE DÉNEIGEMENT

Avec l'hiver qui arrive à grands pas et, par conséquent les bordées de neige, il est important de vous rappeler que l'emprise routière est constituée d'une voie de circulation et de ses accotements. Ainsi les bacs à ordures et de recyclage doivent être disposés de façon à ne pas obstruer le corridor de déneigement. C'est votre devoir de bien déposer vos bacs dans votre entrée de cours et non pas sur l'emprise de la voie

publique; ceci dans le but de faciliter le travail du personnel de déneigement qui ne sera pas dans l'obligation de contourner les bacs.

De plus, il est important de rappeler que l'installation d'une boîte aux lettres en bordure d'un chemin constitue une tolérance du Ministère des transports et de la Municipalité et non un droit acquis.

Pour conclure, il est interdit de déneiger son entrée sur la voie publique. Cette pratique est dangereuse pour la circulation automobile et pour les employés et les équipements de déneigement de la Municipalité. Sur ce, passez une belle saison hivernale!

INTERDICTION DE STATIONNER

Nous tenons à vous rappeler l'article 12 du règlement 1999-006 relatif au stationnement : « Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23h00 et 7h00 du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement et ce sur tout le territoire de la Municipalité de Piopolis ».

COLLECTE DES GROS REBUTS

La deuxième et dernière collecte des gros rebuts de l'année aura lieu le lundi 6 octobre. Les matériaux de construction ne seront pas ramassés lors de cette collecte. Vous devez les disposer au Centre de tri de Sanitaire Lac-Mégantic au 8109, route 204 à Frontenac.

De plus, n'oubliez pas que vous pouvez donner une seconde vie à vos objets en les apportant à la Ressourcerie du Granit au 2969, rue Laval à Nantes.

OTJ DE PIOPOLIS, ÉTÉ 2008

Malgré une température estivale ennuyeuse, une dizaine de jeunes âgés de 4 ans à 12 ans ont pu profiter pendant 6 semaines soit du 1^{er} juillet au 8 août d'activités et de jeux variés habilement orchestrés par la coordonnatrice Meagan Charbonneau Lepage alias « Maya » et la monitrice Chrystelle Campeau Dodier alias « Myrtille ».

Ces jeunes filles dynamiques ont même organisé une activité « Nuit à l'OTJ » où les enfants ont pu s'amuser tard dans la soirée et dormir tous ensemble dans un dortoir improvisé. Si vous rencontrez un enfant qui était inscrit à l'OTJ, demandez-lui de vous parler du fameux voyage sur la planète Mars. Vous constaterez que les enfants auront gardé un bon souvenir de leur été.

«LES BONS COUPS»

À l'hiver 2008, un jeûne pour les jeunes a eu lieu à la polyvalente Montignac dans le premier but d'accumuler de l'argent pour le Mali. Une somme de 9 200\$ a pu ainsi être récoltée. Cet argent a été utilisé pour la construction de puits afin de permettre à tout un village de s'abreuver en eau potable. De plus, des chèvres ont pu être fournies à ce même village.

Félicitations à Alexandra Noël, une jeune citoyenne de Piopolis et participante à ce jeûne, qui a amassé un montant de 145\$ grâce à la contribution des citoyens et citoyennes de Piopolis. De plus, celle-ci désire remercier personnellement tous ceux et celles qui ont participé au don. Bravo encore à Alexandra qui croit qu'un simple petit geste peut avoir de belles répercussions!

COLLECTE DE VÉLOS

L'association des retraité(e)s de l'enseignement du Québec 05-B et le comité de l'environnement de la Polyvalente Montignac organisent une collecte de vélos pour les pays du Sud le dimanche 26 octobre de 11h à 14h beau temps, mauvais temps au 3293, rue Victoria à Lac-Mégantic. Afin d'aider à couvrir une partie des frais de transport, une contribution par vélo de 12,00\$ est demandée. En échange, un reçu aux fins de l'impôt de la valeur du vélo et du don en argent est remis. Si vous avez des questions, vous pouvez contacter Louis Roy au 819-583-3867 ou visitez le site Web www.cyclonordsud.org

« PIOPOLIS, OÙ IL FAIT BON... » RALENTIR!

Cela fait 5 ans déjà que nous sommes établis à Piopolis, sans regret! Cependant, avec les enfants qui se sont ajoutés, nous sommes plus conscients d'une chose, la vitesse des voitures au village. La limite permise est de 50 km/h, vitesse qui n'est certainement pas respectée par tous. Selon les données de la SAAQ, c'est dans les zones de 50 km/h que l'on retrouve le plus grand nombre de blessés graves ou légers, car les interactions entre les véhicules et les autres usagers (piétons, cyclistes, etc.) y sont plus nombreuses. Avec le parc, la cantine, l'église, les commerces, les sentiers et, bien sûr, les jeunes enfants qui se font plus nombreux au village, nous croyons qu'il est temps d'agir sur cette situation. Imaginez, un piéton n'a que 40 % de chance de survie en cas de choc avec un véhicule roulant à 50 km/h. Lorsque l'impact a lieu avec un véhicule roulant à 90 km/h, ses chances de survie sont alors quasiment nulles! En cas de choc, plus la vitesse est faible, meilleures sont les chances de survie. Les piétons, les enfants et les personnes âgées restent les plus vulnérables. En raison de leur petite taille et de leurs réactions imprévisibles, les enfants sont plus en danger que les adultes dans la circulation. Les personnes âgées de plus de 65 ans représentent les

premières victimes des accidents de la route parmi les piétons. Avec l'âge, le champ de vision rétrécit, l'acuité visuelle et auditive s'affaiblit, les réflexes diminuent. Une vigilance accrue s'impose à chacun. La vitesse est un problème sur lequel nous pouvons tous agir. Toujours selon la SAAQ, si chaque conducteur diminue de 5 km/h sa vitesse moyenne, nous réduisons de 15% le risque de blessés et de décès sur nos routes.

Au nom des enfants ainsi que de tous les piétons qui passent à Piopolis, nous vous invitons à éviter l'irréparable et à respecter la vitesse permise au village. Parlez-en à vos familles !

Sandra Manning et François Galiay
parents de Lili, Julia et Samuel

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE PIOPOLIS



Venez participer à la corvée annuelle de nettoyage avec le Comité de développement local de Piopolis, le samedi 25 octobre à compter de 9h30 à l'édifice municipal.

Les objectifs de la corvée sont d'enlever les panneaux dans la boucle poétique, de replacer le gravier dans les sentiers et d'effectuer de l'élagage et du débroussaillage.

N'oubliez pas de vous habiller en conséquence et d'apporter votre lunch, eau, sécateur, scie à chaîne, débroussailleuse, crochet, gants de travail, bottes de pluie, pelles, brouette, ... et votre bonne humeur.

En cas de pluie abondante, la corvée sera remise le dimanche 26 octobre. Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec Lyne Poulin au 819-583-3080.

SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE

Lors de la réunion annuelle de la société, les membres ont procédé à l'élection du bureau de direction. Les personnes élues sont mesdames Spomenka Adzic, Jocelyne Belleau et Mariette Lafontaine ainsi que messieurs Luc Lafontaine et Pierre Hallé. Ce fut une belle rencontre dynamique et prometteuse pour l'avenir.

Cet été, nous avons assisté au lancement du deuxième livre de monsieur Mario Lafontaine portant sur Piopolis et son monstre du lac; et que dire des fées... Monsieur Lafontaine nous a encore une fois démontré tout l'intérêt qu'il porte à son village natal. Dernièrement, il nous a confirmé qu'il travaillait à son troisième volume que nous attendons avec impatience.

Pour donner suite à notre mission, nous allons faire appel à votre générosité. Nous aimerions améliorer notre collection de photos anciennes et d'objets du quotidien puisque nous disposons d'un local pouvant les recevoir. Bien entendu, nous acceptons vos dons, mais nous pouvons également accepter des prêts. Quant aux photos, nous pouvons les reproduire et vous remettre les originaux. Nous comptons sur vous.

P.S. Comme nous fêterons le 100^{ième} anniversaire de notre église en 2009, toutes photos s'y rapportant seraient utiles à une exposition.

Pierre Hallé, président.

CLUB DU BON TEMPS, FADOQ DE PIOPOLIS

Le mois de septembre est le temps de renouvellement de la carte de membre. De plus, les activités du club ont recommencé. Des rencontres ont lieu tous les mercredis en après-midi au local habituel à l'édifice municipal. De plus, comme à l'habitude, le dernier mercredi du mois, vous êtes invités

à venir partager un dîner où soupe, dessert et breuvage vous sont offerts. Apportez soit un sandwich ou une salade à votre gré. Le mercredi 24 septembre dernier, le premier dîner de la saison a eu lieu suivi de jeux de cartes durant tout l'après-midi.

De plus, la Table de concertation des personnes âgées de la MRC du Granit en collaboration avec la Table de concertation contre les mauvais traitements faits aux personnes âgées de l'Estrie vous invitent à une représentation de la pièce du théâtre-forum intitulée « Une réalité à changer ». Celle-ci aura lieu le dimanche 5 octobre à 13h30 à la Polyvalente Montignac à Lac-Mégantic au coût de 3,00\$. Pour obtenir des billets, vous pouvez me contacter au 819-583-3668.

Clémence G. Lafontaine, présidente.

COMITÉ « LE P'TIT BONHEUR »

Le comité de bénévoles « Le P'tit Bonheur » désire mettre sur pied un nouveau projet qui consiste à apporter chez les bénéficiaires deux bons dîners chauds et équilibrés. Si vous êtes intéressés à participer à notre projet ou pour de plus amples informations, vous pouvez contacter la présidente Madame Clémence G. Lafontaine au 819-583-3668 ou moi au 819-583-4714.

Notre prochaine activité aura lieu le mercredi 29 octobre à l'édifice municipal alors qu'une messe sera dite à 11h30 suivi d'un bon repas à prix modique préparé pour vous tous par notre comité. Merci à l'avance de votre participation à nos activités tout au long de l'année!

Bénévolement vôtre,
Lucie Fortier Grenier, secrétaire-trésorière.

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

1) Je fais appel à votre imagination : Il y a 100 ans... tous les habitants de la paroisse étaient en corvée en train de bâtir l'église. « Bravo à vous tous qui continuez de donner vie à cette belle et grande église par votre implication soutenue aux activités paroissiales.

2) Merci à la vingtaine de bénévoles qui ont fait un grand ménage d'envergure pour tout dépoussiérer l'intérieur de l'église suite au sablage du plancher dans le chœur. Le tout, incluant également le vernissage, était sous la responsabilité du Comité culturel.

3) Super! Que de « ca-can » et de bouteilles vides ramassées le 6 septembre. Nous avons atteint notre objectif de 500,00\$ net. Merci aux cueilleurs et aux chauffeurs mais surtout à chacun de vous qui les accumulées jour après jour. La prochaine cueillette sera au printemps. Dorénavant, c'est une activité qui se répétera 2 fois par année.

4) Durant les vacances de Madame Johanne Gosselin, secrétaire de la paroisse Saint-Joseph-des-Monts, le semainier paroissial est fait pour tout le mois de juillet. Le conseil de gestion a décidé de vous l'offrir à domicile en vous l'envoyant par la poste à chaque année.

5) Les 5 concerts de la saison estivale ont rapporté la somme de 2040,00\$ à la Fabrique Saint-Joseph-des-Monts secteur de Piopolis.

6) Les cartes de sympathies à l'effigie de l'église de Piopolis sont disponibles au bureau de la cure et auprès des gestionnaires. Merci aux familles endeuillées qui ont privilégiées cette marque de condoléances à la place des fleurs traditionnelles. À date, nous avons reçu 150,00\$.

7) La restauration complète du mémorial au cimetière va bon train. Les personnages du calvaire reprennent vie! Tout sera en place pour le centenaire dans quelques mois. HOMMAGE et RECONNAISSANCE aux enfants des descendants de Monsieur Joseph-Edmond Grenier et de Madame Flore Beaulé qui ont assumé entièrement les coûts de la restauration.

8) Le tournoi de golf qui a eu lieu le 28 juin au Club de golf de Lac-Mégantic suivi d'un souper au profit de la fabrique Saint-Joseph-des-Monts secteur de Piopolis a connu un franc succès et ce, malgré la pluie qui a été au rendez-vous vers la fin de l'après-midi. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées tant au niveau de l'organisation que des joueurs et des commanditaires pour les prix de présence. Un merci spécial à Monsieur Camille Fortier pour son implication en tant que maître de cérémonie. Un montant approximatif de 2000,00\$ a été amassé lors de cette activité. La date pour le tournoi de golf 2009 sera annoncée ultérieurement.

9) La contribution volontaire annuelle (C.V.A.) va bon train. Merci à toutes les personnes qui, à chaque année, contribuent volontairement au bon financement budgétaire de l'église paroissiale. Soyez-en fiers! Elle rayonne de pleins feux sur toute la population. À preuve, le clocher est maintenant éclairé. Un rappel que Dieu veille sur nous et que la Providence est toujours présente. Voici d'où vient l'idée : L'été passé, Messieurs Laurent Veilleux et Claude Riendeau, électricien, tous deux propriétaires de l'autre côté du lac face à notre église, se disaient : « Un si haut clocher qu'on ne voit pas le soir, on pourrait bien leur éclairer ça. » Quelle belle initiative! Le conseil de gestion ne dit jamais non à l'amélioration, surtout lorsque c'est gratuit et installé bénévolement; le tout en respectant les normes établies sur l'intensité lumineuse de la région.

10) Voici l'explication aux personnes qui nous demandent pourquoi on ne fait pas la C.V.A. par la poste. C'est pour utiliser le mieux possible votre don. Plus de vingt personnes acceptent bénévolement de faire le porte-à-porte, ce qui sauvent les frais de poste et de papeterie qui sont de plus en plus onéreux. De plus, il est prouvé que la sollicitation par la poste coupe de moitié le montant recueilli individuellement. Par la même occasion, cette visite personnelle permet de répondre à vos questions et de recevoir vos commentaires et suggestions. Je fais donc appel à votre planification annuelle concernant votre C.V.A. Vous recevrez par la poste l'avis qu'un solliciteur va passer, vous préparerez votre chèque. Vous pouvez même le postdater ce qui évite au solliciteur de faire des appels téléphoniques ou de se rendre à votre domicile inutilement. Le temps et le coût de l'essence sont à considérer. Je compte sur chacun(e) de vous pour faciliter ce bénévolat pour l'église qui est la vôtre. Merci!

11) Il serait souhaitable de former un comité pour le centenaire de l'église qui sera souligné en août 2009. L'église a été bénie le 26 août 1909. Nous attendons vos suggestions en tout temps et votre nom le plus tôt possible pour compléter le comité.

12) Une bonne main d'applaudissement pour Monsieur Luc Bourgault qui a été proclamé « Bénévole de l'année » par le comité « Le P'tit Bonheur de Piopolis » dans le cadre de la Semaine du bénévolat en mai dernier. Bravo Luc, tu le mérites bien! Nous sommes témoins du temps et de tes talents que tu investis pour l'église paroissiale. Que le Seigneur te garde en santé!

Diane Lafontaine, présidente du conseil de gestion et toute son équipe : Florian Grenier, Luc Bourgault, Jacques Boutin, Ronald Chouinard et Lucie Fortier Grenier, secrétaire-trésorière.

N.B. : André Martel siège comme marguillier au conseil de la Fabrique Saint-Joseph-des-Monts.